

Demande Et Accord De Consultant

Demandeur principal *Informations requises (en caractères d'imprimerie)

Prénom et nom (nom légal) (le demandeur doit être âgé de 18 ans ou plus)
documents relatifs à l'organisation)

*Numéro d'assurance sociale (obligatoire si le numéro d'entreprise n'est pas utilisé)

Sexe F M (facultatif)

Nom de l'entreprise (facultatif, obligatoire si le NE figure dans la liste ci-dessous) (Veuillez joindre les

Numéro d'entreprise pour le nom de l'entreprise (obligatoire si le NAS n'est pas utilisé)

Informations sur le contact

() - () - () -

*Téléphone fixe

Téléphone portable
Numéro de fax

*E-mail du demandeur

En signant électroniquement et/ou physiquement et/ou en soumettant la présente demande et convention de consultant, j'accepte que LifeVantage ou une partie agissant en son nom me contacte par téléphone à l'aide d'une technologie automatisée (par exemple, un composeur automatique ou une messagerie préenregistrée), d'un message texte ou d'un courriel. Je consens à ce que LifeVantage me contacte de cette manière au(x) numéro(s) de téléphone ou à l'adresse électronique que j'ai fournis ci-dessus et mis à jour. Je comprends que les tarifs standard de mon opérateur s'appliqueront aux appels et aux messages textuels. Je peux à tout moment refuser de recevoir des messages textuels en répondant "STOP". Je comprends que mon consentement n'est pas une condition d'achat. Je consens à la politique de confidentialité de LifeVantage et à l'accord d'utilisation du site web lorsque je signe et soumetts cette demande et cet accord de consultant.

Adresse de facturation (doit correspondre à l'adresse de votre carte de crédit)

*Adresse

*Ville

*Province

*Code postal

Adresse d'expédition (Ne rien indiquer si elle est identique à l'adresse de facturation)

*Adresse

*Ville

*Province

*Code postal

Co-candidat (facultatif)

Sexe F M (facultatif)

ID client

Prénom et nom (nom légal) (le codemandeur doit être âgé de 18 ans ou plus)

Je modifie mon compte client pour devenir conseiller LifeVantage. Je comprends que mon parrain d'adhésion et de placement ne changera pas et que je n'ai pas besoin de fournir ces renseignements ci-dessous.

Renseignements sur l'adhérent (votre adhérent est la personne qui vous a présenté à LifeVantage).

Information sur le parrain du placement (Votre placement indique la personne sous laquelle vous avez été placé, vous êtes placé. Si personne ne figure sur la liste, votre recruteur devient également votre parrain de placement. Votre recruteur est en mesure de vous placer dans un délai de 30 jours)

Nom de l'adhérent

Numéro d'identification

Nom du promoteur du placement

Numéro d'identification

La clause relative au droit d'annulation du consultant figure à l'annexe 1.



ORDRE D'INSCRIPTION DU CONSULTANT LIFEVANTAGE.

Les nouveaux consultants qui s'inscrivent peuvent, à leur choix, acheter les produits Activation Essentials, Activated Wellness, Premier, Protandim NRF2 Synergizer + TrueScience Liquid Collagen ou Business Pack, qui comprennent des produits LifeVantage.

Pour commander le ou les kits de démarrage optionnels mentionnés ci-dessus, veuillez remplir et joindre la [liste des prix des produits et le formulaire de commande](#) au présent formulaire de demande et de contrat de consultant LifeVantage.

ACCORD DE CONSULTANT LIFEVANTAGE

En signant électroniquement et/ou physiquement et/ou en soumettant ce formulaire, je reconnais et accepte que je demande à devenir consultant de LifeVantage et je certifie en outre que j'ai reçu, lu et accepté la présente demande et convention de consultant de LifeVantage, les **politiques et procédures de LifeVantage**, le **plan de rémunération de LifeVantage**, la **convention de bureau virtuel de LifeVantage (Back Office)** et la **politique de confidentialité de LifeVantage ainsi que la convention d'utilisation du site Web de LifeVantage**, qui sont toutes incorporées dans les présentes et font partie intégrante de la présente convention. Je consens à ce que LifeVantage me contacte par le biais des moyens de contact que j'ai fournis ou mis à jour.

Signature du demandeur

Date (MM/JJ/AAAA)

Signature du codemandeur (le cas échéant)

Date (MM/JJ/AAAA)

DEMANDE ET ACCORD DE CONSULTANT LIFEVANTAGE

**Le présent document constitue votre demande pour devenir consultant de LifeVantage Canada Ltd. (" LifeVantage ").
Une fois soumis par vous et accepté par LifeVantage, ce document fait partie intégrante de l'accord juridique entre vous et LifeVantage.**

PARTIE I. CONDITIONS DE L'ACCORD DE DISTRIBUTION

SECTION 1 - DÉFINITIONS

1.1 Le " contrat de consultant de LifeVantage " ou " contrat " conclu entre le consultant demandeur et LifeVantage Canada Ltd. (" LifeVantage ") se compose (1) de la présente demande et convention de consultant de LifeVantage ; (2) des politiques et procédures de LifeVantage (les " P&P ") ; (3) du plan de rémunération de LifeVantage (le " plan de rémunération ") ; (4) de la politique de confidentialité et de la convention d'utilisation du site Web de LifeVantage ; (5) de la convention relative au bureau virtuel de LifeVantage (back-office) ; et (6) de tout autre formulaire d'entité commerciale applicable et (7) des modifications ultérieures apportées à l'un des documents précédents.

1.2 "Acceptation" : l'acceptation par LifeVantage de votre demande de devenir consultant de LifeVantage.

1.3 Les "définitions" figurant dans les lignes directrices et le plan de rémunération sont incorporées dans le présent document.

1.4 "Votre organisation de marketing", "votre organisation de marketing en aval" ou "votre organisation de vente en aval" désigne le réseau de clients et de consultants de LifeVantage qui existe dans le cadre de votre poste de consultant conformément au contrat.

1.5 Les termes "votre organisation de marketing" ou "votre ligne descendante" ou toute autre référence similaire ne sont utilisés qu'à des fins de simplicité. Vous comprenez que (1) vous n'avez aucun droit de propriété ou de possession, titre ou intérêt dans une personne, une entité ou une organisation de la lignée descendante ou dans tout matériel généré par LifeVantage ou créé par vous ou par toute autre personne ou entité dans la mesure où il s'agit, en tout ou en partie, d'informations sur les lignées descendantes de LifeVantage ou sur toute partie de la convention ; (2) le seul droit de propriété d'un consultant de LifeVantage à l'égard des membres descendants est le droit contractuel de recevoir des distributions financières (tel que ce terme est défini dans les P&P) tel que stipulé dans le contrat ; et (3) LifeVantage est le seul propriétaire de tous les droits, titres, intérêts et documents de l'organisation de marketing ou des membres descendants.

1.6 "Matériel", "matériel promotionnel" ou "publication" : toute publication créée ou adoptée par LifeVantage et mise à la disposition de ses consultants de temps à autre.

SECTION 2. DURÉE DU MANDAT :

La durée du présent contrat est d'un (1) an à compter de la date d'acceptation par LifeVantage de la demande que vous avez soumise. Si vous ne renouvelez pas votre contrat de consultant LifeVantage conformément aux conditions générales, ou si le présent contrat est annulé pour quelque raison que ce soit, vous perdrez vos droits en tant que consultant LifeVantage. LifeVantage peut résilier le présent contrat pour des raisons de commodité à la fin de n'importe quel mois en donnant un préavis d'un (1) mois pour chaque année complète consécutive pendant laquelle le présent contrat a été en vigueur, jusqu'à concurrence d'un préavis de trois (3) mois.

SECTION 3. STATUT D'ENTREPRENEUR INDÉPENDANT :

En tant que consultant de LifeVantage, vous serez toujours un entrepreneur indépendant et non un employé, un agent, un partenaire ou un franchisé de LifeVantage. LifeVantage n'est pas responsable de la retenue et ne retiendra ni ne déduira de vos distributions financières, le cas échéant, des impôts de quelque nature que ce soit autres que ceux exigés par la loi.

SECTION 4. DISPOSITIONS JURIDIQUES RELATIVES À L'ACCORD :

4.1 Les promesses, déclarations, offres ou autres communications faites par quiconque avant la date d'entrée en vigueur du présent accord et qui ne sont pas contenues dans le présent accord sont, dans la mesure permise par la loi, sans effet juridique en ce qui concerne le présent accord et sont exclues. Vous reconnaissez que vous ne vous êtes pas appuyé sur de telles déclarations pour conclure le présent accord. Aucune disposition du présent accord ne limite la responsabilité en cas de fraude ou de déclaration frauduleuse.

4.2 La convention peut être modifiée de temps à autre à la seule discrétion de LifeVantage. Toute modification, à l'exception des modifications nécessaires pour se conformer à la loi (qui prendront effet immédiatement), n'entrera en vigueur que trente (30) jours après que LifeVantage vous en aura informé (y compris en publiant un avis sur le site Web de LifeVantage). Si vous n'acceptez pas une modification, vous pouvez à tout moment résilier le présent contrat pour des raisons de commodité avec effet immédiat.

SECTION 5. DROITS DE TRANSFERT OU DE DÉLÉGATION :

5.1 Vous n'avez pas le droit de transférer ou de céder des droits ou de déléguer des obligations en vertu du contrat sans le consentement écrit préalable de LifeVantage. Toute tentative de transfert ou de cession du contrat sans le consentement écrit préalable de LifeVantage est totalement inefficace et nulle et constitue une violation du présent contrat.

5.2 LifeVantage a le droit de transférer ou de céder tout ou partie de ses droits et de déléguer tout ou partie de ses obligations en vertu du contrat sans votre consentement écrit préalable, mais doit notifier un tel transfert ou une telle cession en plaçant un avis sur le site Web de LifeVantage.

SECTION 6. DROITS DE PUBLICITÉ :

LifeVantage est autorisée à utiliser votre nom, votre photographie, votre histoire personnelle et/ou votre image dans du matériel publicitaire/promotionnel pendant la durée du contrat et pendant les six (6) mois suivant immédiatement sa résiliation, à moins que vous ne donniez à LifeVantage un avis de retrait de ce consentement. La rémunération pour l'utilisation susmentionnée sera considérée comme incluse dans vos distributions financières. Vous renoncez à toute demande de rémunération supplémentaire pour cette utilisation.

SECTION 7. VOUS COMPRENEZ QU'EN TANT QUE CONSULTANT DE LIFEVANTAGE :

7.1 Vous avez le droit de présenter à la vente les produits et services de LifeVantage conformément au présent contrat.



- 7.2** Vous avez le droit d'inscrire des personnes en tant que clients de LifeVantage et/ou consultants des produits LifeVantage conformément au présent contrat.
- 7.3** Vous avez l'obligation de vous conformer à toutes les lois, ordonnances, règles et réglementations fédérales, nationales, d'État, provinciales, de comté et municipales, et vous devez effectuer toutes les déclarations et remettre toutes les retenues ou autres déductions qui peuvent être exigées par toute loi, ordonnance, règle ou réglementation fédérale, nationale, d'État, provinciale, de comté ou municipale.
- 7.4** Vous avez l'obligation de vous acquitter de vos obligations en tant que consultant de LifeVantage avec honnêteté et intégrité, conformément au contrat.
- 7.5** Il est illégal pour un promoteur, un distributeur, un consultant ou un participant à une entreprise de marketing de réseau ou de marketing multiniveau de persuader quiconque d'effectuer un paiement en promettant des avantages en incitant d'autres personnes à rejoindre l'entreprise. Vous ne devez pas faire et ne devez pas être induit en erreur par des affirmations selon lesquelles il est facile de gagner beaucoup d'argent.
- 7.6** Vous disposez des droits suivants après avoir conclu le présent accord :

7.6.1 de résilier l'accord conformément à l'annexe 1.

7.6.2 Vous avez droit à une garantie de satisfaction du produit de 30 jours à 100 %. Si, pour quelque raison que ce soit, vous n'êtes pas satisfait de votre produit LifeVantage, vous pouvez retourner tous les produits, ouverts ou non, dans les trente (30) jours suivant l'achat pour un remboursement à 100 %. Après 30 jours d'achat, seuls les produits non ouverts dont il reste au moins 6 mois avant la date d'expiration peuvent être retournés dans les douze (12) mois suivant l'achat et seront remboursés à 100 %, moins 10 % de frais de manutention et de restockage et tous les frais d'expédition et de manutention, sous réserve de la réception d'une autorisation de retour de marchandise ("RMA"), émise par l'intermédiaire du service d'assistance à la clientèle. Il vous incombe de renvoyer tout produit à LifeVantage dans les 10 jours ouvrables suivant l'émission de l'autorisation de retour de marchandise, faute de quoi lesdits produits ne pourront être renvoyés. Veuillez prévoir un délai de vingt (20) jours à compter de la réception du produit pour le traitement du remboursement.

7.6.3 Livraison. Les frais de livraison des produits peuvent s'ajouter au prix du produit. Les produits seront livrés dans les 30 jours suivant le traitement de votre carte de crédit. Si le produit ne peut être livré dans les 30 jours, vous serez informé par courrier électronique d'une nouvelle date de livraison des produits.

7.6.4 LifeVantage peut récupérer les distributions financières qui vous ont été versées, comme le permet la loi, lorsque le produit est retourné. Tous ces remboursements seront effectués par vous dans les dix (10) jours ouvrables suivant la demande.

SECTION 8. DROIT APPLICABLE ET RÉSOLUTION DES LITIGES :

8.1 L'interprétation et l'application du présent accord sont régies par les lois de la Nouvelle-Écosse, Canada, sans tenir compte des conflits de principes juridiques.

8.2 Les parties conviennent que tout litige découlant du présent accord ou lié à celui-ci sera résolu conformément à la section 14 - Résolution des litiges et recours - des conditions générales de vente.

8.3 Vous reconnaissez que les engagements énoncés dans le présent contrat et dans les conditions générales sont raisonnables et nécessaires pour protéger les intérêts légitimes de LifeVantage et que LifeVantage ne conclurait pas le présent contrat en l'absence de ces engagements. Vous reconnaissez en outre que votre violation des engagements énoncés dans le présent contrat causerait probablement à LifeVantage un préjudice irréparable, dont le montant et l'étendue seraient très difficiles à estimer ou à déterminer. Par conséquent, vous acceptez que LifeVantage ait le droit, sans qu'il soit nécessaire de déposer une caution ou une autre garantie, d'émettre une injonction pour vous empêcher de violer ou de menacer de violer ces engagements. Le recours en injonction n'est pas le seul recours dont dispose LifeVantage.

SECTION 9. AVIS DE COLLECTE DE DONNÉES SUR LA VIE PRIVÉE :

LifeVantage recueille vos informations personnelles afin d'établir et de maintenir une relation avec vous, notamment pour créer un compte de consultant, répondre à vos questions, traiter vos commandes, effectuer vos paiements et vous tenir informé des nouveaux produits et services. Le fait de ne pas fournir vos renseignements personnels peut empêcher LifeVantage de traiter votre demande et votre contrat de consultant LifeVantage. LifeVantage peut également obtenir (et divulguer) vos renseignements personnels auprès de nos consultants et de nos sociétés affiliées (qui peuvent être situés dans d'autres pays, tels que les États-Unis, le Canada, les pays de l'Union européenne, le Japon, Hong Kong, les Philippines, le Mexique, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, Taïwan et la Thaïlande) afin, par exemple, de gérer votre relation avec LifeVantage et d'autres consultants de LifeVantage, ainsi qu'à des fins de reconnaissance et de récompenses. LifeVantage peut également divulguer vos informations personnelles aux prestataires de services que nous avons engagés pour fournir des services en notre nom, tels que les processeurs de paiement, les courriers et les prestataires de services marketing, dont certains peuvent être situés à l'étranger, y compris aux États-Unis. De plus amples informations sur nos pratiques et procédures en matière de protection de la vie privée figurent dans notre politique de protection de la vie privée et notre accord d'utilisation du site web de LifeVantage. Si vous souhaitez accéder à vos informations personnelles ou les corriger, ou si vous souhaitez déposer une plainte en matière de protection de la vie privée, veuillez vous référer à cet accord pour plus de détails.

SECTION 10. COMMUNICATION ET PROTECTION DES DONNÉES :

En signant et en soumettant le présent contrat, vous acceptez que LifeVantage ou une partie agissant en son nom puisse vous contacter par courrier électronique ou aux numéros de téléphone ou de télécopie indiqués dans votre demande ou mis à jour. Vous comprenez que votre consentement n'est pas une condition d'achat. En signant et en soumettant le présent contrat, vous acceptez la politique de confidentialité de LifeVantage et l'accord d'utilisation du site Web, tels qu'ils sont modifiés de temps à autre et incorporés aux présentes par cette référence. Vous autorisez expressément LifeVantage à communiquer avec vous par courrier électronique à quelque fin que ce soit, y compris les avis formels conformément au contrat, à l'adresse électronique que vous avez indiquée dans la présente demande. Vous consentez à recevoir des communications de LifeVantage par courrier électronique ("par voie électronique") et vous acceptez que tous les accords, avis et autres communications que LifeVantage vous fournit par voie électronique satisfont à toute exigence légale selon laquelle une telle communication doit être faite par écrit, à moins que des lois obligatoires applicables n'exigent spécifiquement une autre forme de communication. LifeVantage est le contrôleur des données de toute information personnelle (telle que définie dans la politique de confidentialité de LifeVantage et l'accord d'utilisation du site Web) que vous nous fournissez lorsque vous passez une commande de produits ou de services. Vous acceptez que LifeVantage ou une partie agissant en son nom (c'est-à-dire une tierce partie) recueille des informations personnelles vous concernant, notamment votre nom, votre date de naissance, votre sexe, votre adresse, votre adresse postale, vos numéros de téléphone et de télécopie et les informations relatives à votre carte de crédit, et transmette ces informations à LifeVantage Corporation, qui est située aux États-Unis d'Amérique, dans le but d'exécuter votre commande. LifeVantage peut fournir vos informations personnelles à ses partenaires d'expédition et aux sociétés de traitement des cartes de crédit dans le but de traiter votre commande. Vous consentez à ce que LifeVantage transfère vos données à ces fins. Si vous souhaitez demander une copie de vos informations personnelles, corriger ou mettre à jour vos informations personnelles, ou si vous souhaitez que vos informations personnelles soient supprimées, veuillez contacter LifeVantage en envoyant un courrier électronique à l'adresse suivante : compliance@lifevantage.com.

SECTION 11. DIVERS :

11.1 Une copie du présent accord envoyée par télécopie ou scannée par courrier électronique est considérée comme un original à tous égards.

11.2 Choix conjoint d'utiliser la méthode pour les vendeurs de réseau (MSR). En signant le présent document, LifeVantage Canada Ltd. et vous choisissez conjointement que les règles de la méthode pour les vendeurs de réseau s'appliquent aux distributions financières en tout temps lorsque l'approbation accordée au conseiller indépendant est en vigueur. LifeVantage Canada Ltd. et vous comprenez que ce choix n'est pas valide si la demande de LifeVantage Canada Ltd. d'utiliser la méthode pour les vendeurs indépendants est refusée. Je certifie par la présente que les renseignements fournis dans le présent choix et dans tout document annexé sont, à ma connaissance, véridiques, exacts et complets et que je suis le conseiller indépendant ou que je suis autorisé à signer au nom du représentant commercial. L'Agence du revenu du Canada (ARC) n'exige votre consentement à aucune disposition du présent document autre que les attestations requises pour le choix conjoint d'utiliser la méthode pour les vendeurs indépendants.

11.3 Numéro d'identification émis par le gouvernement. Vous devez fournir à LifeVantage votre numéro d'assurance sociale pour les particuliers ou votre numéro d'entreprise pour votre nom commercial.

11.4 Vous acceptez et comprenez que toute fausse déclaration intentionnelle des informations que vous fournissez dans le cadre de la présente convention peut entraîner des mesures de la part de LifeVantage, y compris, mais sans s'y limiter, la résiliation de la présente convention.

11.5 Une copie électronique, télécopiée ou scannée par courriel du présent contrat sera considérée comme un original à tous égards. En signant le présent contrat, vous certifiez avoir reçu, lu, compris et accepté les politiques et procédures de LifeVantage, le plan de rémunération des ventes de LifeVantage, la politique de confidentialité de LifeVantage et l'accord d'utilisation du site Web de LifeVantage, tels qu'ils figurent sur le site www.lifevantage.com, et tels qu'ils peuvent être modifiés de temps à autre. Vous certifiez que vous n'avez pas été consultant de LifeVantage, ni partenaire, actionnaire ou directeur d'une entité ayant une activité de LifeVantage au cours des six (6) derniers mois. Vous déclarez que vous avez eu pleinement l'occasion (1) de lire le présent contrat ; (2) d'obtenir l'orientation ou l'avis de votre propre conseiller juridique ; et (3) de communiquer avec LifeVantage au sujet de tout commentaire ou de toute question concernant votre compréhension du présent contrat. Vous acceptez et comprenez que toute fausse déclaration intentionnelle ou autre de toute information que vous fournissez dans le cadre du présent contrat peut entraîner des mesures de la part de LifeVantage, y compris, mais sans s'y limiter, la résiliation du présent contrat. En signant et en soumettant le présent contrat et le paiement, vous reconnaissez que vous demandez à devenir consultant de LifeVantage. Vous certifiez que vous avez lu et accepté le présent contrat et le programme d'abonnement LifeVantage qui y est inclus.

PARTIE II. CONDITIONS DU PROGRAMME DE SOUSCRIPTION "LIFEVANTAGE"

Les conditions suivantes ne s'appliquent que si vous choisissez de participer au programme d'abonnement facultatif de LifeVantage.

1.1 Vous autorisez LifeVantage à soumettre une demande de paiement, à partir de votre carte de crédit ou de débit fournie à LifeVantage, pour l'achat, dans le cadre de votre commande d'abonnement, d'un produit spécifiquement identifié dans le présent contrat ou dans sa mise à jour. Vous comprenez qu'il n'y a pas de nombre minimum d'achats par mois pour participer à ce programme.

1.2 Vous comprenez que votre première commande sera traitée et expédiée dans les 30 jours suivant l'acceptation de votre première commande par LifeVantage. En outre, vous comprenez que des expéditions périodiques du produit que vous avez commandé auront lieu sans que vous ayez à prendre d'autres mesures. Vous comprenez qu'il y aura un intervalle d'environ (1) mois entre chaque envoi.

1.3 Droit d'annulation. Vous pouvez annuler votre participation à la commande d'abonnement dans les trente (30) jours suivant la date de soumission du modèle de commande d'abonnement à LifeVantage et recevoir un remboursement complet de tous les montants liés à la commande d'abonnement débités de votre carte de crédit ou de débit pour cette commande d'abonnement initiale. En outre, vous pouvez annuler votre commande sans donner de raison dans les trente (30) jours après que vous (ou un tiers indiqué par vous, mais à l'exclusion du transporteur) avez reçu les produits que vous avez achetés. Si votre commande est livrée en lots séparés ou se compose de plusieurs produits, ce délai commence à courir dès que vous avez reçu le dernier lot ou produit. Vous informerez LifeVantage de votre décision d'annuler votre participation à l'ordre d'abonnement ou votre commande en soumettant une demande écrite par courrier électronique à support@lifevantage.com. Pour respecter le délai d'annulation, vous devez envoyer votre communication avant le trentième (30e) jour de l'expiration de la période d'annulation. Effets de l'annulation : LifeVantage remboursera tous les paiements reçus de vous au plus tard dix-sept (17) jours après que LifeVantage a reçu votre communication. LifeVantage peut retenir le remboursement jusqu'à ce qu'elle ait reçu les produits en retour ou jusqu'à ce que vous ayez fourni la preuve que vous avez renvoyé les produits, la date retenue étant la plus proche. Vous devez renvoyer les produits au plus tard dix-sept (17) jours à compter de la date à laquelle vous avez communiqué votre annulation à LifeVantage. Vous comprenez que les frais de renvoi de ces produits sont à votre charge exclusive. Si la valeur du produit retourné diminue en raison de la manipulation des produits (sauf s'il était nécessaire d'établir la nature, les caractéristiques et le fonctionnement des produits), vous pouvez être tenu responsable de la perte subie par LifeVantage de ce fait. Exceptions au droit d'annulation : Le droit d'annulation ne s'applique pas (a) à la livraison de produits qui ne peuvent être retournés pour des raisons de protection de la santé ou d'hygiène s'ils sont descendés par vous après la livraison, ou qui sont, après la livraison, mélangés de manière inséparable avec d'autres articles ; (b) à la fourniture de produits fabriqués selon vos spécifications ou clairement personnalisés ; ou (c) à la fourniture de produits susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement. Par la suite, les remboursements seront effectués conformément aux conditions générales de vente de LifeVantage alors en vigueur.

1.4 Vous comprenez que pour modifier une caractéristique de votre ordre d'abonnement, vous devez soumettre un nouveau modèle d'ordre d'abonnement. Chaque modèle de commande d'abonnement remplacera tous les modèles de commande d'abonnement précédents. L'avis de modification doit être reçu par LifeVantage au moins trois (3) jours ouvrables avant la date de la prochaine commande d'abonnement.

1.5 Votre ordre d'abonnement restera en vigueur jusqu'à ce que (1) vous choisissiez de le modifier ou de l'annuler en ligne ou en appelant le service d'assistance aux consultants ; (2) vous envoyez par écrit à LifeVantage l'annulation de votre participation au programme d'abonnement ou vous annulez votre participation au programme d'abonnement ou votre commande en envoyant une annulation écrite à LifeVantage par courrier électronique à l'adresse support@lifevantage.com. Vous reconnaissez que cet avis d'annulation doit inclure votre signature électronique, votre nom imprimé, votre adresse et votre



numéro d'identification LifeVantage et doit être reçu par LifeVantage au moins trois (3) jours ouvrables avant la date de la prochaine commande d'abonnement prévue afin d'éviter les frais pour ce mois. Vous comprenez que si un avis d'annulation est reçu par LifeVantage moins de trois (3) jours ouvrables avant la date de la commande d'abonnement hebdomadaire, l'annulation prendra effet la semaine suivant la semaine au cours de laquelle votre avis d'annulation a été reçu par LifeVantage ; (3) vous arrêtez le paiement de tout retrait de paiement par LifeVantage en avisant votre banque émettrice au moins trois (3) jours ouvrables avant le prélèvement prévu sur votre compte ; ou (4) votre méthode de paiement est refusée pendant trois (3) mois consécutifs.

1.6 Vous comprenez que les frais d'expédition et de manutention applicables seront ajoutés au montant de votre commande d'abonnement chaque mois, en fonction de l'adresse à laquelle vos commandes d'abonnement sont envoyées. Vous autorisez LifeVantage à ajouter ce montant au montant facturé à la carte de débit ou de crédit fournie à LifeVantage. Vous comprenez que vous vous engagerez dans les obligations de paiement contenues dans le présent contrat si vous n'exercez pas les droits de résiliation et d'annulation dont vous disposez, comme indiqué ci-dessus, et vous reconnaissez et acceptez par la présente que votre situation financière ne vous empêche pas d'accepter ces obligations de paiement.

1.7 Vous reconnaissez et acceptez qu'en devenant consultant de LifeVantage, vous n'avez pas le droit de participer au programme de fidélité du Cercle de récompenses de LifeVantage, que vous participiez ou non au programme d'abonnement de LifeVantage.

PARTIE III. INSCRIPTION INTERNATIONALE

Les conditions suivantes s'appliquent aux consultants de LifeVantage lorsqu'ils travaillent dans des pays autorisés par LifeVantage en dehors de leur pays autorisé. Vous convenez que vous avez le droit d'inscrire de nouveaux consultants, mais cela ne vous donne pas le droit de commercialiser des produits ou services LifeVantage enregistrés dans d'autres pays autorisés par LifeVantage en dehors de votre pays autorisé.

1.1 Vous reconnaissez que chaque pays autorisé peut avoir des lois et des exigences spécifiques qui vous sont applicables en tant qu'adhérent des consultants de LifeVantage dans tout pays autorisé, et vous acceptez de vous conformer à toutes les lois, statuts et règlements de tout pays autorisé par LifeVantage et/ou de tout autre pays, y compris, mais sans s'y limiter, toutes les exigences en matière de visa, d'immigration et d'enregistrement.

1.2 Vous acceptez de n'acheter les produits et services LifeVantage dans un pays autorisé par LifeVantage qu'après de la société affiliée à LifeVantage désignée comme fournisseur exclusif en gros dans ce pays autorisé, et que cette société affiliée peut vous demander de signer un contrat d'achat de produits distinct. Vous convenez en outre que (i) vous ne pouvez acheter des produits et services LifeVantage dans un pays autorisé que pour votre usage personnel ou pour en faire la démonstration à de nouveaux consultants potentiels, et que vous ne les revendez pas, (ii) vous n'avez pas vendu et ne vendrez pas, directement ou indirectement, des produits LifeVantage ou d'autres produits ou services LifeVantage enregistrés dans ce pays autorisé par LifeVantage, et (iii) vous vous conformerez à toutes les lois applicables concernant l'achat de produits et services LifeVantage dans un pays autorisé par LifeVantage.

PARTIE IV. DISPOSITIONS RELATIVES AU TRANSFERT DE LA PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

Les présentes dispositions relatives au transfert de données à caractère personnel (les "dispositions") définissent des conditions supplémentaires concernant la réception et le traitement (définis ci-dessous) de données à caractère personnel (définies ci-dessous) par le consultant indépendant ("consultant") dans le cadre de la demande de consultant LifeVantage et du contrat conclu entre LifeVantage Corporation et/ou ses filiales (collectivement, "LifeVantage") et vous, le consultant, ou en relation avec ceux-ci. En cas de conflit entre les conditions générales des dispositions (ci-dessous) et le contrat, les conditions générales des dispositions prévaudront.

CONTEXTE

L'objectif des dispositions est de garantir la mise en place et le respect de garanties adéquates en ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel par un consultant pour le compte de LifeVantage, et d'assurer par ailleurs la licéité du traitement des données à caractère personnel.

CONDITIONS GÉNÉRALES

SECTION 1 - DÉFINITIONS

Les termes en majuscules utilisés et non définis dans les dispositions ont la signification qui leur est attribuée dans l'accord. Dans le présent document, les termes suivants ont la signification qui leur est donnée :

1.1 Le terme "directive" désigne la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et la libre circulation de ces données.

1.2 Par "données personnelles", on entend les données relatives à une personne identifiée ou identifiable qui entrent dans le champ d'application de la directive, reçues par une organisation aux États-Unis en provenance d'un autre pays et enregistrées sous quelque forme que ce soit. Aux fins des présentes dispositions, les données personnelles se limitent aux données personnelles détenues et/ou traitées par le consultant dans le cadre de ses activités d'entrepreneur indépendant pour le compte de LifeVantage.

1.3 "Traitement", "traité" ou "traitement" des données à caractère personnel : toute opération ou tout ensemble d'opérations effectuées ou non à l'aide de procédés automatisés et appliquées à des données à caractère personnel, telles que la collecte, l'enregistrement, l'organisation, la conservation, l'adaptation ou la modification, l'extraction, la consultation, l'utilisation, la divulgation ou la diffusion, ainsi que l'effacement ou la destruction.

SECTION 2. RESPONSABILITÉS DES DISTRIBUTEURS EN MATIÈRE DE PROTECTION DE LA VIE PRIVÉE

2.1 Les présentes dispositions couvrent le traitement des données à caractère personnel, qui ne seront traitées par le consultant que sur instruction documentée de LifeVantage dans le but limité de fournir des services dans le cadre du contrat. Le responsable du traitement des données ne traitera pas les données personnelles à d'autres fins sans le consentement écrit préalable de LifeVantage.

2.2 Le consultant veillera à ce que tout personnel chargé du traitement des données personnelles de LifeVantage se soit engagé à respecter la confidentialité ou soit soumis à une obligation légale appropriée de confidentialité. L'obligation de préserver la confidentialité des données survivra à la cessation de la relation d'entrepreneur indépendant et/ou d'emploi.

2.3 Le consultant traitera les données personnelles reçues de LifeVantage, ce qui inclut (mais ne se limite pas) à fournir au moins le même niveau de protection de la vie privée que celui exigé par le pays de transfert.

2.4 Le consultant notifiera immédiatement LifeVantage, par écrit, si le consultant (i) détermine ou soupçonne raisonnablement qu'il ne respecte pas ou ne peut plus respecter ses obligations de fournir le même niveau de protection que celui requis ; (ii) ne peut assurer la conformité aux instructions de LifeVantage pour le traitement des données personnelles ; (iii) identifie ou apprend toute divulgation ou tout accès accidentel ou non autorisé à des données personnelles, et fournira tous les faits pertinents concernant la divulgation ou l'accès ; et (iv) ne peut assurer la conformité ou identifie tout manquement à toute exigence applicable en matière de sécurité des données. Le consultant coopérera pleinement avec LifeVantage pour enquêter sur toute activité nécessitant une notification en vertu du présent article, y mettre fin et y remédier. Dès réception d'un tel avis à LifeVantage, le consultant cessera immédiatement toute possession et tout traitement de données personnelles en vertu des présentes, à moins d'instructions contraires de LifeVantage.

2.5 Le consultant informera immédiatement LifeVantage par écrit de toute demande concernant les données personnelles reçues de la part de clients, d'employés, de consultants indépendants et/ou d'autres tiers de LifeVantage. Le consultant comprend que toute réponse à de telles demandes nécessite l'autorisation écrite préalable de LifeVantage. Le consultant coopérera pleinement avec LifeVantage et l'aidera à répondre aux personnes qui exercent leurs droits en vertu de la loi, ainsi qu'à toute mesure corrective concernant la divulgation ou l'accès accidentel ou non autorisé à des données à caractère personnel.

2.6 Si et dans la mesure où cela est applicable, le consultant aidera LifeVantage à se conformer à l'obligation d'effectuer des analyses d'impact sur la protection des données et de consulter les autorités de contrôle en ce qui concerne certaines activités de traitement à haut risque, en tenant compte de la nature du traitement et des informations dont dispose le consultant.

2.7 Le consultant prend au moins les mesures techniques et organisationnelles appropriées pour protéger les données à caractère personnel contre la destruction accidentelle ou illicite, la perte accidentelle, l'altération, la divulgation ou l'accès non autorisé, compte tenu de la nature du traitement, conformément aux exigences de la loi.

2.8 Le consultant répondra rapidement et correctement à toutes les demandes de LifeVantage concernant le traitement des données à caractère personnel soumises aux dispositions. La demande de LifeVantage, le consultant soumettra ses installations de traitement des données à un audit, qui sera effectué par LifeVantage ou la personne qu'elle aura désignée. Le consultant coopérera pleinement à toute procédure d'enquête engagée par LifeVantage.

2.9 Dans la mesure où LifeVantage a donné son accord préalable écrit au consultant pour qu'il sous-traite, le consultant informera LifeVantage de tout changement envisagé concernant l'ajout ou le remplacement d'autres prestataires de services, donnant ainsi à LifeVantage la possibilité de s'opposer à ces changements. Lorsque le consultant fait appel à un autre prestataire de services pour effectuer des activités de traitement spécifiques au nom de LifeVantage, les mêmes obligations en matière de protection des données que celles énoncées dans les dispositions sont imposées à cet autre prestataire de services par le biais d'un contrat prévoyant notamment des garanties suffisantes pour mettre en œuvre les mesures techniques et organisationnelles appropriées. Si cet autre prestataire de services ne remplit pas ses obligations en matière de protection des données, le consultant initial reste entièrement responsable vis-à-vis de LifeVantage de l'exécution des obligations de cet autre prestataire de services.

2.10 Les parties conviennent qu'en cas de résiliation du contrat et/ou des dispositions, le consultant renverra rapidement à LifeVantage ou détruira, à la demande de LifeVantage, toutes les données à caractère personnel (y compris toutes les copies) et certifiera à LifeVantage qu'il l'a fait. Si la loi applicable ne permet pas au consultant de se conformer à la livraison ou à la destruction des données à caractère personnel, le consultant garantit qu'il assurera la confidentialité et la protection des données à caractère personnel et qu'il ne traitera pas les données à caractère personnel transférées après la fin de la relation. Le consultant s'engage à respecter les termes et conditions des dispositions jusqu'à ce que toutes les données à caractère personnel soient restituées ou détruites.

2.11 Si la loi est modifiée, les parties collaboreront de bonne foi pour se conformer à la loi applicable. Si les contrôles de confidentialité ne sont plus adéquats pour permettre l'exportation de données à caractère personnel à partir du pays de transfert, ou si LifeVantage notifie au consultant sa décision de mettre en œuvre un autre mécanisme légal de transfert de données, les parties collaboreront de bonne foi, si nécessaire, pour mettre en œuvre un nouveau mécanisme de transfert de données.

EXPOSÉ 1 DROIT D'ANNULATION DU CONSULTANT



Vous pouvez résilier le présent contrat à partir du jour où vous l'avez conclu et jusqu'à 10 jours après avoir reçu une copie du présent contrat. Vous n'avez pas besoin d'un motif de résiliation. Si vous ne recevez pas les biens ou les services dans les 30 jours suivant la date indiquée dans le contrat, vous pouvez résilier ce contrat dans un délai d'un an à compter de la date du contrat. Vous perdez ce droit si vous acceptez la livraison après les 30 jours. Il existe d'autres motifs de résiliation prolongée. Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le bureau de la consommation de votre province ou territoire.

Si vous annulez ce contrat, le vendeur dispose de 15 jours pour vous rembourser l'argent et la reprise éventuelle, ou la valeur en espèces de la reprise. Vous devez ensuite renvoyer les biens.

Pour résilier, vous devez envoyer un avis de résiliation à l'adresse indiquée dans le présent contrat. Vous devez donner un avis d'annulation par une méthode qui vous permettra de prouver que vous avez donné l'avis, y compris par courrier recommandé, par télécopieur ou par livraison en personne. Pour annuler, veuillez envoyer un avis écrit au Purdy's Warf Centre, 1959 Upper Water Street, Suite 1700, Tower 1, Halifax, Nouvelle-Écosse, B3J 3N2 ou par télécopieur au 1.855.676.9280. Contactez-nous au 1.877.682.6346 ou à support@lifevantage.com si vous avez des questions concernant l'annulation.

